Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 14 décembre 2023

<u>Convoqués le 11 décembre</u> <u>Affiché le 11 décembre</u>

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

<u>Étaient présents</u>: Jérôme Harault, Odile Nedjaaï, Olivier Cahu, Olivier Hédin, Thérèse Plumail, Caty Hubert, Marie-Laure Louyer, Mathilde Besland, Françoise Grihard, Romain Goupil, Jean-Louis Collin

<u>Étaient excusées</u> : Michelle Dassé donnant pouvoir à Jérôme Harault, Elise Jardin donnant pouvoir à Olivier Cahu et Elodie Loupil.

Absent: Laurent Chauvet

Secrétaire de séance : Caty Hubert

Approbation du procès-verbal du 23 novembre

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budget principal et budget eau

<u>Budget eau</u> :il est proposé de transférer 400 € du budget principal (chapitre 21) au budget eau pour le remboursement des emprunts.

<u>Budget primitif</u>: il est proposé d'augmenter le chapitre « charges de personnel » de 14 500 €, de diminuer le chapitre « atténuation de produits' » de 5 500 € et de créer la recette « atténuation de charges » (remboursement des arrêts maladie de la secrétaire) pour un montant de 9 000 €.

Adopté à l'unanimité

Loi APER

Cette loi oblige les communes à définir les zones où peuvent être installés des équipements d'énergie renouvelable : éoliennes, panneaux photovoltaïques, ombrières de parkings...

Une délibération doit être prise sur les modalités de concertation avec la population, choisies par les communes.

Pour la Chapelle-au-Riboul, les modalités suivantes sont proposées :

- Un questionnaire à destination des habitants et une réunion publique le jeudi 15 février à 20 h
- un groupe de travail sera composé de : Olivier Hédin, Romain Goupil, Caty Hubert et Marie-Laure Louyer

Adopté à l'unanimité

Prix des repas en portage à domicile

Le restaurant « Chez Christelle et Nico » livrait des repas à quatre Chapellois. Depuis sa fermeture, les repas sont fournis par la cuisine centrale de Jublains et apportés par l'agent technique communal. Il est proposé de maintenir le prix à facturer à 9 €.

Adopté à l'unanimité

Rapport d'activités 2022 de Mayenne Communauté

Ce document de 60 pages a été adressé à l'ensemble du conseil municipal et est présenté en séance. Les

conseillers municipaux ont exprimé des remarques très positives sur le contenu et la mise en page.

Cette présentation doit être actée dans une délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique sur le transfert de compétence de l'eau

Cette réunion publique a été organisée le 7décembre. Une réflexion va avoir lieu sur les propositions

exprimées par le public.

Mayenne Communauté est en attente des données sur les réseaux de la commune. Les autres communes

dans la même situation seront contactées afin de connaître leur position.

Le groupe de travail sur l'eau se réunira le jeudi 4 janvier à 18 h.

Maison du Dr Richard

Des ardoises de la toiture tombent dans la cour de la cantine-garderie et la cheminée penche

dangereusement.

Le maire va appeler le propriétaire afin de lui signifier que sans réparation de sa part, une procédure de

péril imminent sera mise en œuvre.

Arrêt des cars scolaires

L'arrêt de la gare va être supprimé par le Département en raison du manque de visibilité et il sera déplacé

au Moulin de Chêne Cutte.

Espace camping-cars

Il est proposé de réserver deux places pour le stationnement de camping-cars sur le parking de la gare.

Adopté à l'unanimité

Par ailleurs, le point eau n'est pas très fonctionnel car le robinet est trop bas.

Mise en page des Niouzes

Jusqu'à présent réalisée bénévolement, cette mise en page sera confiée à un prestataire pour un budget

annuel d'environ 1500 €, soit quatre numéros.

Sentier du Gué Marie

Le balisage a été posé à l'envers ce qui désoriente les randonneurs.

Prochain conseil municipal:

☐ Prochaine séance : lundi 5 février 2024 à 18 h

Séance levée à 22 h 30

2